

Contre les CET → Dans un communiqué l'ADSE, qui regroupe diverses associations, élus et agriculteurs, appelle les opposants aux projets de CET de St Escobille à se retrouver devant la mairie de chaque commune concernée avec leurs véhicules pour converger vers le lieu de rassemblement qui sera précisé ultérieurement.

Appel à la manifestation le 6 juin à 9H

Les organisateurs invitent tous les opposants « à venir appuyer les recours gracieux envoyés au Préfet lui demandant de retirer son arrêté qualifiant de projet d'intérêt général le projet privé d'implantation d'un Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) et de ne pas autoriser son installation sur le territoire de Saint Escobille 91410. Et, à rappeler le message des élus lors de leur mobilisation massive du 4 mai devant la préfecture d'Evry pour dénoncer le déni de démocratie ».

Selon les organisateurs, le préfet tente de passer en force son arrêté de projet d'intérêt général (PIG) pour imposer une « méga décharge » (CSDU) dans la région au mépris,

« de l'opposition de plus de 4 000 personnes pendant l'enquête publique,

des délibérations de 105 communes Essonne-Yvelines-Loiret-Eure et Loir,

de 3 communautés de communes, de 3 syndicats des eaux, des 4 avis-motions-amendements du Conseil Général de l'Essonne et du soutien de plus de 200 élus : Députés-Européens, Sénateurs, Députés, Conseillers Régionaux,

Conseillers Généraux, Présidents EPCI, Maires, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux ; de 10 organismes professionnels agricoles et 27 Associations »

L'ADSE demande à l'Etat de prendre ses responsabilités, dans l'intérêt général, en protégeant la santé des populations et l'environnement de nouvelles sources de pollution. Ceci est intérêt général !

« La nappe phréatique de Beauce alimentant sources, rivières, captages d'eau potable et agricoles de nos départements. « L'eau, ce bien si précieux à notre survie est d'intérêt général », s'indigne-t-elle.

- Les cultures céréalières et maraichères provenant de l'agriculture raisonnée ou biologique. « Ces produits base de notre alimentation sont d'intérêt général », ajoute-t-elle.

- Les certifications et labels qualités des agriculteurs afin d'éviter le rejet des productions par l'industrie agro-alimentaire et le recours à l'importation aggravant la crise économique vont dans le sens de l'intérêt général....

L'ADSE s'interroge alors s'il est d'intérêt général de consentir à l'augmentation du trafic

routier sur tout le territoire pour déposer des déchets industriels issus des milieux urbains vers des zones rurales (1 camion toutes les 3 minutes) ?

Par ailleurs, Au moment où les matières premières se raréfient, est-il raisonnable de créer un dôme de plus de 20 mètres et de souiller une terre nourricière avec une mixture/cocktail toxique de déchets pourtant encore réutilisables, recyclables ou revalorisables ?

Pour l'association, les projets de CSDU d'un industriel profitant d'opportunités foncières, soit 18 ha à Saint Escobille (91) et 230 ha environ, en négociation, à Allainville aux Bois 78660 (à moins de 8km l'un de l'autre, avec nombreuses déceptions) pour le bénéfice de quelques actionnaires, ne semblent pas d'intérêt général.

Ceci malgré l'opposition des Conseils Généraux de

l'Essonne et des Yvelines

« En application du principe de précaution nous recommandons l'abandon du projet pour notre santé et notre environnement », résume l'ADSE.

Renseignements : www.adse-saintescobille.com

Contact 01 69 95 31 32 ou adse-saintescobille@neuf.fr